

Fondation Ethos  
Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
CH-1211 Genève 26  
T +41 58 201 89 89  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)  
[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)

*Par E-Mail*

Département fédéral des finances DFF  
Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI)  
Mme la Présidente de la Confédération  
Karin Keller-Sutter  
Mme Bettina Stähli  
Mme Vera Imfeld  
[vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)

Genève, le 15 décembre 2025

**Prise de position concernant la modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres (couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique)**

Madame la Présidente de la Confédération,  
Mesdames Stähli et Imfeld,  
Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la prise de position de la Fondation Ethos concernant la modification de l'ordonnance sur les fonds propres. Nous vous remercions de nous donner cette opportunité.

La Fondation Ethos regroupe plus de 250 caisses de pension qui assurent plus de 2,3 millions de personnes en Suisse et gèrent un patrimoine total d'environ 410 milliards de francs. Elle aide les institutions de prévoyance à investir de manière durable et responsable, en tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). À cette fin, elle a créé la société Ethos Services SA, qui propose aux investisseurs institutionnels des services dans le domaine de l'investissement durable, ainsi que des fonds de placement et des indices boursiers durables.

Les membres de la Fondation Ethos, les clients d'Ethos Services et la fondation elle-même opèrent sur le marché financier en tant qu'investisseurs institutionnels orientés vers le long terme. Ils investissent dans les banques suisses cotées en bourse et sont clients de ces banques. Il est très probable que toutes les caisses de pension suisses détiennent directement ou indirectement des actions UBS dans leur portefeuille. Elles sont donc directement concernées par les modifications proposées à la loi sur les banques et à l'ordonnance sur les fonds propres.

Les investisseurs (institutionnels) orientés vers le long terme et les actionnaires d'UBS ont intérêt à ce que la banque connaisse un succès durable. Or, celui-ci ne peut être atteint que si les intérêts de toutes les parties prenantes sont pris en compte. La stabilité d'UBS est essentielle. Elle constitue le pilier de la confiance des clients de la banque, en particulier dans le domaine d'activité principal d'UBS, la gestion de fortune, et est donc nécessaire à son succès.

En tant que fondation regroupant de nombreuses caisses de pension suisses, nous sommes également tenus de veiller à la prospérité de l'ensemble de l'économie suisse. Seul un système économique sain

permet de remplir la mission d'épargne et de placement au profit des assurés. Il est donc important que l'économie suisse et les contribuables soient protégés de manière adéquate contre les perturbations au sein de celle qui représente désormais la seule grande banque suisse active à l'échelle internationale.

Ethos soutient donc les mesures proposées par la Confédération pour améliorer la résilience d'UBS et du système financier dans son ensemble, à savoir toutes les mesures qui conduisent à une dotation en fonds propres et en liquidités plus élevée et de meilleure qualité, ainsi que d'autres mesures de sécurité visant à prévenir les crises bancaires et financières et à réduire les dommages indirects causés à des tiers.

**Cela vaut notamment pour la proposition visant à déduire intégralement les participations dans des filiales étrangères des fonds propres de base durs de la maison mère suisse. La Fondation Ethos considère ce projet comme un élément central des réformes de la réglementation bancaire mises en place à la suite de la crise du Credit Suisse et le soutient dans son intégralité. La réforme renforce la stabilité de la banque de manière ciblée, efficace et appropriée.**

Les avantages du renforcement proposé des exigences en matière de fonds propres l'emportent clairement sur les inconvénients. Parmi ces derniers figurent les coûts de financement potentiellement plus élevés, qui peuvent toutefois être considérés comme supportables sur la base des avis d'experts publiés dans l'annexe à cette consultation. Cette mesure permet de minimiser et d'internaliser les coûts éventuels pour la collectivité, qui sont ensuite supportés de manière logique ex ante par nous, les actionnaires. En contrepartie, UBS bénéficie d'une dotation en fonds propres encore plus solide, de notations de crédit plus élevées et donc de coûts de financement externe plus bas.

La nouvelle réglementation renforce efficacement l'immunité du groupe UBS face à d'éventuelles perturbations au sein de ses filiales étrangères. La couverture intégrale des participations étrangères par des fonds propres empêche que les pertes de valeur subies par les filiales étrangères ne mettent en péril les fonds propres tant de la filiale que de la maison mère et n'aggravent ainsi la crise. Outre son effet préventif, le nouveau régime présente des avantages en situation de crise : la dotation en fonds propres plus indépendante et plus solide de la maison mère améliore les chances de succès des transactions stratégiques en situation de crise afin de stabiliser la banque de manière autonome (p.ex. la vente de parties de l'entreprise). L'ajustement offre donc une protection directe aux parties prenantes de la maison mère d'UBS, en particulier aux créanciers, aux contribuables suisses et aux actionnaires.

La proposition de déduire intégralement les participations dans des filiales étrangères des fonds propres de base durs de la maison mère suisse permet de remédier à une erreur de conception initiale importante du dispositif TBTF. Associée à la stabilité politique et juridique de la Suisse, les fonds propres renforcées constituent une base solide pour le développement des activités principales d'UBS, à savoir la gestion de fortune (Wealth Management).

Nous vous remercions de prendre en considération notre position et restons à votre disposition pour tout complément d'explication ou discussion.